



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
10 juin 2010
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2010

30 août-3 septembre 2010, New York

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

**Projet de descriptif de programme de pays
pour le Burkina Faso**

Montant indicatif de l'assistance proposée par le FNUAP : 31,7 millions de dollars, dont 16,7 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires et 15 millions de dollars à financer à l'aide de modalités de cofinancement et d'autres ressources, ordinaires notamment

Durée du programme : Cinq ans (2011-2015)

Cycle de l'assistance : Septième

Catégorie selon la décision 2007/42 : A

Assistance proposée, par domaine essentiel d'activité du programme

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources</i>		Total
	<i>ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	
Santé et droits en matière de procréation	10,0	10	20,0
Population et développement	3,1	3	6,1
Égalité des sexes	2,0	2	4,0
Coordination du programme et assistance	1,6	–	1,6
Total	16,7	15	31,7



I. Analyse de la situation

1. Le Burkina Faso compte environ 14 millions d'habitants. Les femmes représentent à peu près 51,7 % de la population et les jeunes âgés de 15 à 24 ans 31,4 %. Le taux d'accroissement annuel de la population est de 3,1 % et l'indice synthétique de fécondité est élevé (6,2 enfants par femme). Au cours des cinq dernières années, le taux annuel de la croissance a été de 5 %. Quelque 77 % de la population vit en milieu rural. L'espérance de vie à la naissance est passée de 53,8 ans en 1996 à 56,7 ans en 2006.

2. Les indicateurs relatifs à la santé ne sont pas bons en dépit des efforts déployés pour renforcer le système de santé : construction, rénovation et équipement d'établissements de soins et formation d'agents sanitaires. Avec 484 décès pour 100 000 naissances vivantes, la mortalité maternelle est élevée. La mortalité néonatale est de 31 décès pour 1 000 naissances vivantes. D'après l'enquête en grappes à indicateurs multiples de 2006, le taux d'utilisation des méthodes de contraception modernes est passé de 9 % en 2003 à 13 % en 2006. Les besoins non satisfaits en matière de contraceptifs ont été estimés à 31,1 % en 2006.

3. Le taux de prévalence du VIH est passé de 2,3 % en 2005 à 1,6 % en 2008 chez les personnes de 15 à 49 ans. Le taux de prévalence du VIH chez les femmes du même groupe d'âge est toutefois plus élevé (2 %). Des disparités existent également entre les zones urbaines et rurales. Le taux de prévalence chez les jeunes de 15 à 24 ans est de 1,3 %. La diminution de la prévalence du VIH peut être attribuée à la détermination du Gouvernement et à sa volonté politique, notamment à la stratégie de prévention multisectorielle renforcée et aux efforts de sensibilisation menés à l'échelon des communautés.

4. Des progrès ont été enregistrés pour ce qui est de la réduction des disparités entre les sexes. Ces progrès s'expliquent par le renforcement de la volonté politique dont rendent compte l'adoption d'une politique nationale en faveur des femmes, l'intégration de mesures favorables aux filles dans le plan national pour l'éducation de base et les efforts de sensibilisation accrus au niveau des autorités et des communautés. Le taux de scolarisation des filles dans le primaire est passé de 36,2 % en 2000 à 67,7 % en 2008. Il existe toutefois un écart entre le pourcentage des garçons (31,9 %) et celui des filles (24,6 %) entrant dans le secondaire. Les femmes représentent 15,3 % des parlementaires et 19 % des ministres. Il s'agit là d'une amélioration par rapport à 2002; elles représentaient en effet alors 5,4 % des parlementaires et 13 % des ministres. La violence sexiste demeure un problème du fait des capacités limitées de prévention et de protection.

5. Le Gouvernement a adopté un certain nombre de politiques et stratégies dans le domaine de la santé et des droits en matière de procréation, de la population et du développement et de l'égalité des sexes. La mise en œuvre de ces politiques fait toutefois problème car les capacités nationales de mise en œuvre sont insuffisantes.

6. Le Gouvernement a élaboré un document de réflexion aux fins de l'adoption d'une stratégie de croissance accélérée et de développement durable pour 2011-2015. Cette stratégie fait fond sur les réalisations du précédent cadre stratégique de réduction de la pauvreté. Les deux piliers en sont : a) la consolidation de l'économie et l'accélération de la croissance; et b) la mise en valeur du capital humain et des infrastructures économiques et la promotion de la gouvernance et du développement

local. La stratégie a été à la base de l'élaboration du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

II. Enseignements tirés des activités de coopération antérieures

7. Le sixième programme de pays, 2006-2010, disposait d'un budget total de 18 millions de dollars. Il a permis d'obtenir les résultats ci-après : a) amélioration de l'accès et du recours aux services de santé procréative, le nombre d'accouchements effectués par du personnel qualifié passant de 43,4 % en 2006 à 65,19 % en 2008; b) soutien à l'analyse des données provenant du recensement de 2006 et autres grandes enquêtes, telles que l'enquête sur la population et la santé; et c) adoption d'une politique nationale en faveur des femmes et contribution au Fonds pour l'égalité des sexes, lancé par les partenaires de développement et géré par le FNUAP. En dépit de ces réalisations, si l'on veut améliorer les indicateurs dans le secteur social, il faut encore renforcer les systèmes nationaux en mettant l'accent sur les mécanismes de suivi et d'évaluation tout en allouant des ressources supplémentaires.

8. Au nombre des enseignements tirés figurent : a) l'importance de la participation à un système de financement passant par la mise en commun des ressources qui a permis de mieux faire connaître le FNUAP lors des concertations, favorisé la prise en compte du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) dans les cadres de développement nationaux et facilité la mobilisation de ressources additionnelles; b) la nécessité de développer les activités de sensibilisation aux questions relatives à la population, de repositionner la planification familiale dans les programmes de développement nationaux et de renforcer l'engagement national en matière de prévention de la violence sexiste; c) l'importance du renforcement des capacités des institutions gouvernementales et de la création de partenariats avec la société civile aux fins de la promotion du Programme d'action de la CIPD; d) la nécessité de recourir davantage à la gestion axée sur les résultats et à la gestion des connaissances; et e) l'importance qu'il y a à mettre l'accent sur les questions de sécurité lors de la mise au point et en œuvre du septième programme de pays, compte tenu de l'instabilité dans la sous-région.

III. Programme proposé

9. Le FNUAP et le Gouvernement ont mis au point un programme dans le cadre d'un processus consultatif et participatif. Ce programme contribuera à la réalisation des objectifs de la stratégie de croissance accélérée et de développement durable, 2011-2015, et du PNUAD. Le septième programme de pays comprend trois éléments : a) la santé et les droits en matière de procréation; b) la population et le développement; et c) l'égalité des sexes.

10. Le programme proposé s'aligne sur les objectifs du Millénaire pour le développement, le Programme d'action de la CIPD, le plan stratégique du FNUAP, 2008-2013, et autres cadres de développement internationaux, notamment le Plan d'action de Maputo. Il consacre également les principes de la réforme du système

des Nations Unies et de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement.

Élément santé et droits en matière de procréation

11. Les résultats escomptés dans le cadre de l'élément santé et droits en matière de procréation sont : l'amélioration de l'accès aux services de santé procréative, y compris santé maternelle, planification familiale et prévention du VIH. Cet élément favorisera la réalisation des objectifs du PNUAD concernant l'amélioration de la qualité du capital humain. Trois produits contribueront à ces résultats.

12. Produit 1 : amélioration de l'accès aux services de santé maternelle de base, notamment soins obstétricaux et néonataux d'urgence, prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant et accouchements effectués par du personnel qualifié. Les stratégies adoptées sont les suivantes : a) participation à la concertation et à la mise au point, à l'examen et au suivi des programmes de santé sectoriels; b) promotion de la mise en valeur des ressources humaines pour la santé maternelle; c) élargissement de la prestation des soins obstétricaux et néonataux d'urgence et des efforts visant à prévenir la transmission du VIH de la mère à l'enfant; d) amélioration des capacités et du programme national de gestion des fistules obstétricales, y compris par le biais d'initiatives de sensibilisation visant à prévenir, identifier et traiter les fistules et à réinsérer les patientes dans la société et appui audit programme; et e) fourniture d'un soutien permettant de renforcer les capacités techniques nécessaires à la prestation de services de santé procréative de qualité.

13. Produit 2 : renforcement de l'application effective des droits en matière de santé procréative et amélioration de l'accès des femmes, des jeunes et des hommes à des services de santé procréative intégrés, y compris la planification familiale. Les stratégies adoptées sont les suivantes : a) promotion de l'application effective des lois relatives à la santé procréative, repositionnement de la planification familiale dans les programmes de développement nationaux et renforcement des partenariats avec les organisations de la société civile pour les services communautaires; b) appui à la mise en œuvre du plan stratégique pour la sécurité des approvisionnements en produits liés à la santé procréative; c) mise au point d'un programme général permettant de répondre aux besoins en matière de santé des jeunes et des adolescents et intégrant la santé procréative et le VIH; d) renforcement des programmes de promotion des préservatifs masculins et féminins; et e) intégration des questions relatives à la santé procréative dans les interventions d'urgence.

14. Produit 3 : amélioration des connaissances et adoption par les hommes, les femmes et les jeunes de comportements plus prudents en matière de santé procréative, notamment s'agissant du VIH/sida. Les stratégies adoptées sont les suivantes : a) renforcement des capacités de sensibilisation des communautés aux questions ayant trait à l'hygiène sexuelle et à la santé procréative des structures publiques centrales et décentralisées et des organisations de la société civile; b) renforcement de la participation des individus, des familles et des communautés à la gestion des questions relatives à la santé maternelle et aux soins obstétricaux d'urgence de manière à ce que les signes de danger soient reconnus et les retards se traduisant par des décès maternels prévenus; et c) intégration de la santé procréative et des interventions concernant le VIH.

Élément population et développement

15. Le résultat escompté dans le cadre de l'élément population et développement est le suivant : renforcement du système de développement national permettant d'utiliser des données démographiques ventilées dans les cadres de développement nationaux et régionaux et les stratégies sectorielles aux niveaux central et régional. Cet élément contribuera à la réalisation des objectifs du PNUAD concernant une accélération de la croissance économique favorable aux pauvres. Deux produits contribueront à ce résultat.

16. Produit 1 : renforcement du système statistique, aux niveaux central et local, de manière à pouvoir recueillir, traiter, analyser, stocker et diffuser des données sociodémographiques ventilées par sexe, âge et lieu de résidence. Les stratégies adoptées sont les suivantes : a) renforcement du système statistique national de façon à pouvoir suivre et évaluer les politiques, plans et programmes de développement; b) appui aux préparatifs du recensement général de la population et du logement de 2016 et de l'enquête sur la population et la santé; c) renforcement des systèmes de stockage des données et utilisation des données démographiques existantes aux fins de la planification, du suivi et de l'évaluation; et d) soutien au programme national d'étude et de recherche en matière de population et de développement.

17. Produit 2 : renforcement des capacités des institutions nationales d'intégrer les questions ayant trait à la population et à la problématique hommes-femmes dans les cadres de développement nationaux et régionaux. Les stratégies adoptées sont : a) appui aux instituts de planification nationaux afin de leur permettre d'intégrer les questions de population dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie de croissance accélérée et de développement durable, aux niveaux national et régional, et dans les politiques sectorielles; b) appui à la mise en œuvre du plan stratégique national de mise en valeur des ressources humaines en matière de population et de développement; c) renforcement des capacités des organisations et réseaux de la société civile de façon à ce que les besoins des jeunes soient mieux pris en compte dans les plans de développement; et d) mise au point et en œuvre d'une stratégie de sensibilisation aux questions de population et de développement.

Élément égalité des sexes

18. Le résultat escompté dans le cadre de l'élément égalité des sexes est : le renforcement de l'intégration des questions relatives à la problématique hommes-femmes dans les stratégies sectorielles et les cadres de développement nationaux, conformément aux normes internationales. Cet élément contribuera à la réalisation des objectifs du PNUAD concernant une gouvernance politique, administrative, économique et locale axée sur les droits et assurant l'équilibre entre hommes et femmes. Deux produits contribueront à ce résultat.

19. Produit 1 : renforcement des capacités techniques et institutionnelles de mise en œuvre de la politique nationale en faveur des femmes des départements ministériels et des organisations de la société civile. Les stratégies adoptées sont les suivantes : a) renforcement des capacités techniques du Ministère de la promotion de la femme afin de lui permettre de mettre en œuvre la politique nationale en faveur des femmes; b) renforcement des partenariats avec les organisations de la société civile; et c) renforcement des capacités des départements

ministériels afin qu'ils puissent intégrer la problématique hommes-femmes et les droits de l'homme dans les politiques et programmes sectoriels après l'adoption de la politique nationale en faveur des femmes.

20. Produit 2 : renforcement des capacités techniques et institutionnelles des organisations s'efforçant d'éliminer la violence sexiste, notamment les mutilations génitales et les mariages précoces. Les stratégies adoptées sont les suivantes : a) soutien aux coalitions et réseaux de la société civile de manière à promouvoir les droits des femmes; et b) mise au point et en œuvre d'une stratégie de sensibilisation visant à faire respecter les lois sur l'égalité des sexes en vigueur et à promouvoir les droits des femmes et des filles.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

21. Le suivi, l'évaluation et la gestion du programme de pays fait partie intégrante du plan de suivi et du mécanisme de coordination du PNUAD. Le programme relève du cadre de suivi du développement durable et de la croissance accélérée et du Ministère de l'économie et des finances. Celui-ci coordonnera le programme de pays et le mettra en œuvre en partenariat avec les Ministères de la santé, de la promotion de la femme et de l'éducation ainsi qu'avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations de la société civile. Le programme encouragera la coopération Sud-Sud et les échanges techniques.

22. Le Gouvernement est responsable de la sécurité du personnel et des bureaux du FNUAP. Les questions de sécurité, notamment les mesures d'atténuation des risques, seront prises en compte lors de la mise en œuvre du programme, en fonction des coûts qui leur sont associés.

23. Le Gouvernement et le FNUAP mettront au point des plans de mobilisation des ressources, de communication, de suivi et d'évaluation qui feront fond sur la méthode de gestion axée sur les résultats, conformément au plan de suivi et d'évaluation du PNUAD.

24. Le bureau de pays consiste en un représentant, un représentant assistant, un responsable des opérations, six administrateurs de programmes recrutés sur le plan national et six personnes chargées de l'appui. Le FNUAP renforcera les capacités du bureau en recrutant un représentant adjoint, un spécialiste des programmes recruté sur le plan international, trois administrateurs de programmes recrutés sur le plan national et trois personnes chargées de l'appui. Le FNUAP recrutera également des experts et des consultants nationaux en tant que de besoin. Le bureau de pays s'efforcera d'obtenir l'assistance technique du bureau sous-régional de Dakar, du bureau régional de Johannesburg (Afrique du Sud) et d'autres groupes du FNUAP.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Burkina Faso

Priorités nationales : a) Consolider l'économie et accélérer le taux de croissance; et b) mettre en valeur le capital humain et les infrastructures économiques et promouvoir la gouvernance et le développement local

Objectif du PNUAD : Amélioration de la qualité du capital humain

<i>Élément de programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs, niveaux de référence et objectifs</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, niveaux de référence et objectifs</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par élément de programme</i>
Santé et droits en matière de procréation	<p><i>Résultat escompté :</i></p> <p>Recours plus important aux services de santé procréative, notamment santé maternelle, planification familiale et prévention du VIH</p> <p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'accouchements effectués par du personnel qualifié <p>Niveau de référence : 62,7 % ; objectif : 80 %</p> <p>Taux d'utilisation des contraceptifs</p> <p>Niveau de référence : 27,9 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de jeunes de 15 à 24 ans indiquant avoir utilisé un préservatif au cours de leur dernier rapport sexuel <p>Niveau de référence : 42,8 %</p>	<p><i>Produit 1 :</i></p> <p>Amélioration de l'accès aux services de santé maternelle de base, notamment soins obstétricaux et néonataux d'urgence, prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant et accouchements effectués par du personnel qualifié</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des centres de développement social et de santé offrant des soins obstétricaux et néonataux d'urgence <p>Niveau de référence : disponible avant la fin 2010</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de complications obstétricales traitées par des services intégrés de soins obstétricaux et néonataux d'urgence <p>Niveau de référence : disponible avant la fin 2010</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de femmes enceintes ayant subi un test de dépistage du VIH lors des soins prénatals <p>Niveau de référence : 75 %</p> <p><i>Produit 2 :</i></p> <p>Renforcement de l'application des droits en matière de santé procréative et amélioration de l'accès des femmes, des jeunes et des hommes à des services de santé procréative intégrés, y compris planification familiale</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de structures communautaires s'occupant du VIH ayant intégré les activités relatives à la santé procréative <p>Niveau de référence : à établir</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de centres de santé disposant de préservatifs, de pilules contraceptives ou de doses injectables d'hormones en nombre suffisant <p>Niveau de référence : à établir</p>	<p>Ministères de l'économie et des finances; de l'éducation, de la santé; du développement social; de la promotion de la femme; et de la jeunesse</p> <p>Partenaires de développement</p> <p>Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF); Banque mondiale; Organisation mondiale de la Santé; autres organismes des Nations Unies</p>	<p>20 millions de dollars (ressources ordinaires : 10 millions; autres ressources : 10 millions)</p>

Élément de programme	Résultats du programme de pays, indicateurs, niveaux de référence et objectifs	Produits du programme de pays, indicateurs, niveaux de référence et objectifs	Partenaires	Montant indicatif des ressources par élément de programme
		<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de villages situés à plus de 10 km d'un centre de santé où une distribution de contraceptifs a lieu à l'échelle communautaire Niveau de référence : à établir <i>Produit 3 :</i> Amélioration des connaissances et adoption par les femmes, les hommes et les jeunes de comportements plus prudents en matière de santé procréative, notamment s'agissant du VIH/sida <i>Indicateurs de produits :</i> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de districts sanitaires ayant un plan de communication concernant la santé procréative en place Niveau de référence : 0 % <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de personnes (hommes et femmes de plus de 15 ans) qui connaissent les signes de danger au cours de la grossesse Niveau de référence : à établir <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de régions disposant de centres culturels communautaires fournissant des informations sur la santé procréative et le VIH aux jeunes Niveau de référence : 0 % Objectif : 100 %		
Objectifs du PNUAD : a) Accélération d'une croissance économique durable et favorable aux pauvres; b) amélioration de la qualité du capital humain; et c) amélioration de la gouvernance politique, administrative et économique qui doit être axée sur les droits				
Population et développement	<i>Résultats escomptés :</i> Renforcement du système de développement national afin de lui permettre d'utiliser des données démographiques ventilées dans les cadres de développement nationaux et régionaux et dans les stratégies sectorielles aux niveaux central et régional <i>Indicateurs de résultat :</i> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'institutions nationales et sectorielles disposant d'un 	<i>Produit 1 :</i> Renforcement du système statistique, aux niveaux central et local, de manière à pouvoir recueillir, traiter, analyser, stocker et diffuser des données sociodémographiques ventilées par sexe, âge et lieu de résidence <i>Indicateurs de produit :</i> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de bases de données sociodémographiques opérationnelles mises au point à l'appui du système d'information de gestion intégrée au niveau régional Niveau de référence : 0 Objectif : 13	Partenaires de développement; Conseil national de la population, Institut national de statistique; organisations non gouvernementales; Ministères de l'économie et des finances; de l'éducation; de la santé;	6,1 millions de dollars (ressources ordinaires : 3,1 millions de dollars; autres ressources : 3 millions de dollars)

Élément de programme	Résultats du programme de pays, indicateurs, niveaux de référence et objectifs	Produits du programme de pays, indicateurs, niveaux de référence et objectifs	Partenaires	Montant indicatif des ressources par élément de programme
	<p>système de gestion des données et d'information fonctionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'institutions régionales disposant de systèmes de gestion des données fonctionnels 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de structures de gestion des données aux niveaux central et régional produisant des données sociodémographiques <p>Niveau de référence : à établir Objectif : 100 %</p> <p><i>Produit 2 :</i> Renforcement des capacités des institutions nationales d'intégrer les questions ayant trait à la population et à la problématique hommes-femmes dans les cadres de développement nationaux et régionaux</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de plans de développement régionaux ayant fait des questions de population, notamment de santé procréative et d'égalité des sexes, le centre de leurs stratégies <p>Niveau de référence : 0 Objectif : 13</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de stratégies nationales tenant compte des questions de population mises au point 	<p>du développement social; de la promotion de la femme; et de la jeunesse</p> <p>Banque mondiale, autres organismes des Nations Unies</p>	
Objectifs du PNUAD : a) Amélioration de la gouvernance politique, administrative et économique qui doit être axée sur les droits; et b) amélioration de la qualité du capital humain				
Égalité des sexes	<p><i>Résultat escompté :</i></p> <p>Renforcement de l'intégration des questions relatives à la problématique hommes-femmes dans les cadres de développement nationaux, les stratégies sectorielles et conformément aux normes internationales</p> <p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de politiques et programmes sectoriels ayant un élément femmes <p>Niveau de référence : 0</p>	<p><i>Produit 1 :</i></p> <p>Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des départements ministériels et des organisations de la société civile de mise en œuvre de la politique nationale en faveur des femmes</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de départements ministériels formés, équipés et mettant en œuvre la politique nationale en faveur des femmes <p>Niveau de référence : 0 Objectif : 100</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'organisations de la société civile formées et mettant en œuvre la politique nationale en faveur des femmes <p>Niveau de référence : 0</p>	<p>Ministères de l'économie et des finances; de l'éducation; de la santé; du développement social; de la promotion de la femme; et de la jeunesse</p> <p>PNUD; UNICEF; Fonds de développement des Nations Unies pour la femme</p>	<p>4 millions de dollars (ressources ordinaires : 2 millions; et autres ressources : 2 millions)</p> <hr/> <p>Total pour la coordination du programme et l'assistance : 1,6 million de dollars</p>

Élément de programme	Résultats du programme de pays, indicateurs, niveaux de référence et objectifs	Produits du programme de pays, indicateurs, niveaux de référence et objectifs	Partenaires	Montant indicatif des ressources par élément de programme
	<p>Objectif : 5</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de lois ou décrets adoptés pour assurer la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes <p>Niveau de référence : 3 %</p> <p>Objectif : 5 %</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de femmes représentées au Parlement, au gouvernement et dans le système judiciaire <p>Niveau de référence : 19 % au gouvernement (2009); 31 % au Parlement et 26,92 % parmi les juges (2008)</p> <p>Objectif : 30 %</p>	<p><i>Produit 2 :</i></p> <p>Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des organisations s'efforçant d'éliminer la violence sexiste, notamment les mutilations génitales et les mariages précoces</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires de mise en œuvre ayant les capacités nécessaires pour appliquer des stratégies visant à éliminer la violence sexiste <p>Niveau de référence : 0</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cadres de consultations régionaux sur la violence sexiste et opérationnels <p>Niveau de référence : 4</p> <p>Objectif : 13</p>		